

Rapport annuel 2017



Pour la protection des consommateurs en cas
d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation,
automobile ou commerciale

Mission de la SIMA

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD a pour mission de protéger les titulaires de police admissibles contre les pertes financières excessives dans l'éventualité où un assureur membre deviendrait insolvable.

Nous nous efforçons de limiter les coûts liés à l'insolvabilité des assureurs et, en protégeant financièrement les titulaires de police, nous cherchons à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises ont envers l'industrie canadienne des assurances IARD.

Principes de la SIMA

- Dans le cas peu probable où une société d'assurance deviendrait insolvable, les titulaires de police doivent être protégés contre les pertes financières excessives grâce au règlement rapide des demandes d'indemnité admissibles.
- Une bonne préparation financière est essentielle pour que la SIMA puisse intervenir efficacement en cas de liquidation d'une société d'assurance. La SIMA doit pour cela avoir une capacité financière adéquate et gérer prudemment les fonds d'indemnisation.
- Une saine gouvernance, des parties prenantes bien informées et la prestation rentable des services aux membres sont les piliers de la réussite de la SIMA.
- Des consultations fréquentes et ouvertes avec les assureurs membres, les organismes de réglementation, les liquidateurs et d'autres parties prenantes contribueront à l'amélioration de la performance de la SIMA.
- Une connaissance approfondie de l'industrie des assurances IARD acquise grâce à la recherche appliquée et à l'analyse est essentielle pour assurer un suivi efficace des risques d'insolvabilité.

Principales réalisations de 2017

- En collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada, travaux ayant grandement contribué à convaincre le ministère fédéral des Finances de considérer, dans son deuxième document de consultation sur le cadre fédéral régissant le secteur financier, quelles seraient les mesures à prendre pour atténuer les risques systémiques qu'un tremblement de terre extrême pourrait poser pour les assureurs IARD à charte fédérale.
- Signature d'un accord de modalités d'intervention avec l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ces modalités officialisent les fonctions respectives de l'AMF et de la SIMA dans la gestion des sociétés d'assurance en difficulté financière et la protection des titulaires de police. Les discussions en vue de la conclusion d'accords similaires avec le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Alberta et la Colombie-Britannique progressent. Ces ententes permettront à la SIMA d'être avisée plus tôt quand un assureur membre éprouve des ennuis financiers.
- Deuxième année complète de fonctionnement du Comité de liaison préinsolvabilité avec les organismes de réglementation, auquel siègent les membres du conseil d'administration de la SIMA issus du public et qui rend la SIMA plus apte à travailler efficacement avec les organismes de réglementation de l'assurance.
- Publication d'*Exit strategies of P&C insurers in Canada*, le onzième titre de la collection La faillite chez les assureurs, et distribution aux membres et à d'autres parties prenantes.
- Quatrième année complète de programmation du Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD, qui incluait trois rencontres de réseautage et trois webinaires consacrés à des enjeux actuels et émergents. Le Forum compte quelque 400 membres parmi les professionnels de la gestion des risques du secteur des assurances IARD, y compris un contact principal au sein de chaque assureur membre de la SIMA.

Table des matières

Message du président du conseil	2	Conseil d'administration de la SIMA	30
Message du président et directeur général	4	Personnel et coordonnées de la SIMA	31
Contexte opérationnel	7	Organismes de réglementation des assurances au Canada	32
Rapport sur la gestion du risque	13	Liste bilingue des sociétés membres de la SIMA (version anglaise)	32
États financiers	18		



EN 2017, L'INDUSTRIE CANADIENNE des assurances IARD a commencé à se remettre des sinistres assurés les plus coûteux de son histoire à la suite des incendies de forêt qui avaient dévasté Fort McMurray l'année précédente. Au cours des trois premiers trimestres de 2017, le bénéfice net de l'ensemble de l'industrie a quintuplé, passant de 0,5 milliard à 2,5 milliards de dollars. Le rapport des sinistres aux primes s'est bonifié de plus de sept points de pourcentage.

À la SIMA, nous continuons à mettre l'industrie en garde : les sinistres causés périodiquement par de grandes catastrophes et la volatilité des bénéfices qui en résulte sont en voie de devenir la « nouvelle norme ». Cela fait ressortir l'importance d'une saine gestion des risques par les assureurs, qui doivent être mieux préparés et plus résilients aux sinistres provoqués par des phénomènes météorologiques violents.

L'atténuation des risques d'insolvabilité chez les assureurs est au cœur du mandat de la SIMA, qui est le fonds de garantie de l'industrie. Les travaux de recherche et d'analyse réalisés par la SIMA en collaboration avec le Bureau d'assurance du

« ... les sinistres causés périodiquement par de grandes catastrophes et la volatilité des bénéfices qui en résulte sont en voie de devenir la "nouvelle norme". »

Canada ont grandement contribué à convaincre le ministère fédéral des Finances d'examiner « la façon de réduire les risques systémiques éventuels de tremblements de terre extrêmes pour les assureurs multirisques sous réglementation fédérale¹ ». Bien que nous ignorions encore quelles mesures les autorités fédérales sont disposées à prendre, force est de souligner que les décideurs prennent au sérieux un risque qui pourrait déstabiliser l'industrie.

La SIMA a travaillé en étroite collaboration avec les organismes de réglementation à l'élaboration de modalités d'intervention en bonne et due forme qui lui permettront d'être avisée plus tôt quand un assureur membre éprouve des ennuis financiers. En plus de réduire les coûts de ces difficultés financières pour l'industrie de l'assurance, une intervention précoce permettrait d'en atténuer les contrecoups sur les consommateurs d'assurance. Un accord a été signé l'an passé avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) et un autre est en voie d'être finalisé avec le Bureau du surintendant des institutions financières. Des discussions sont en cours en vue de la conclusion d'accords similaires avec les organismes de réglementation de l'assurance de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Des modifications apportées récemment à la gouvernance de la SIMA garantissent la confidentialité des renseignements sur les sociétés d'assurance échangés en vertu de ces accords.

La SIMA continue de parrainer et de soutenir les activités du Forum des gestionnaires de risques des assureurs IARD canadiens. Après quatre années d'existence, le Forum est solidement implanté et a créé un réseau de près de 400 professionnels du risque issus de l'industrie – chefs de la direction, présidents et agents principaux, directeurs de la gestion des risques, directeurs financiers et autres cadres financiers supérieurs de sociétés membres de la SIMA. L'an dernier, un programme bien rempli de rencontres, de conférences et de webinaires sur les risques émergents a été proposé aux participants. Il en sera de même en 2018.

En terminant, j'aimerais exprimer ma gratitude à mes collègues du conseil d'administration pour leurs recommandations et leur expertise au cours de la dernière année. Je remercie également M. Paul Kovacs et son équipe de direction pour leurs solides résultats opérationnels de 2017 et pour leur contribution à la gouvernance efficace de la SIMA. 🇨🇦

.....
¹ Extrait du deuxième document de consultation sur le cadre fédéral régissant le secteur financier (*Mesures stratégiques possibles pour soutenir une économie forte et en croissance : Préparer le secteur financier du Canada pour l'avenir*) publié le 11 août 2017.



POUR LA PÉRIODE DE 2018 à 2020, le nouveau plan stratégique de la SIMA met l'accent sur trois grandes priorités. En 2018, nous concentrerons nos efforts sur notre contribution au renouvellement des lois qui régissent le secteur financier. En 2019, nous réévaluerons la couverture et les indemnités accordées par la SIMA. En 2020, nous nous proposons de prioriser l'élaboration d'un cadre d'intervention précoce pour la Société.

La SIMA s'emploie à maintenir la grande confiance que les consommateurs et les entreprises nourrissent envers l'industrie canadienne des assurances IARD en offrant une protection financière aux titulaires de police. L'élaboration de mesures d'atténuation du risque d'insolvabilité chez les assureurs représente donc un volet essentiel du travail de la Société. Reconnaisant toutefois qu'il arrive que des sociétés d'assurance fassent faillite, la SIMA met aussi l'accent sur la préparation, sur la protection des intérêts des consommateurs et sur la réduction des coûts

associés à l'insolvabilité. Ces préparatifs incluent des échanges réguliers avec les organismes provinciaux de réglementation de l'assurance en vue d'atténuer les grandes menaces à la solvabilité de l'industrie.

« ... nous alimenterons la réflexion de Finances Canada sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques auxquels un séisme catastrophique pourrait exposer les sociétés d'assurances IARD à charte fédérale. »

Renouvellement des lois fédérales régissant le secteur financier

Pour 2018, la SIMA s'est fixé comme priorité de participer activement au renouvellement de la législation fédérale qui régit le secteur financier. En partenariat avec le Bureau d'assurance du Canada, nous alimenterons la réflexion de Finances Canada sur les mesures à prendre pour limiter les risques systémiques auxquels un séisme catastrophique

pourrait exposer les sociétés d'assurances IARD à charte fédérale. La SIMA a eu maintes discussions avec des représentants du ministère des Finances, à qui elle a présenté des mémoires sur cette question. Nous nous attendons à ce que ce dossier demeure actif au cours de la prochaine année. Une solution possible pourrait prendre la forme d'une autorisation d'emprunt de la SIMA au gouvernement fédéral pour aider les consommateurs d'assurance advenant un tremblement de terre extrême. Une solution satisfaisante à ce problème contribuerait à atténuer un risque critique dans le profil de risque de la SIMA et, surtout, elle améliorerait la viabilité et la stabilité financière de l'industrie des assurances IARD au Canada.

Le second objectif de la SIMA en 2018 consistera à promouvoir la modernisation de la Loi sur les liquidations et les restructurations (LLR), qui est la loi fédérale régissant la liquidation des banques et des sociétés d'assurance en faillite. Cette modernisation est un enjeu de longue date pour la SIMA. Notre position en faveur d'une telle réforme est clairement articulée et a été communiquée aux fonctionnaires fédéraux. Bien que la modernisation de la LLR ne s'inscrive pas à strictement parler dans la réévaluation de la Loi sur les banques et de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada, son inclusion dans la réévaluation législative se justifie du fait de la grande désuétude de cette loi et de son rôle comme mécanisme de résolution dans le secteur de l'assurance. Le gouvernement fédéral, qui a apporté l'an dernier de nouvelles modifications aux politiques et à la réglementation régissant le secteur bancaire, y compris l'instauration d'un régime de recapitalisation interne des banques, envisage de se pencher sur la planification de la restructuration et de la résolution dans le secteur de l'assurance.

Examen de la couverture et des indemnités accordées par la SIMA

Pour 2019, la SIMA s'est fixé comme priorité d'entreprendre une réévaluation de la couverture et des indemnités qu'elle accorde. La dernière réévaluation de ce genre remonte à 2006. Celle de 2019 portera sur l'ensemble de la couverture et des indemnités versées. Les parties prenantes consultées incluront les assureurs membres de la Société, les consommateurs d'assurance, les organismes de réglementation et les liquidateurs. La plus récente réévaluation avait entraîné un changement de taille : le plafond de couverture en assurance des biens des particuliers avait alors été porté à 300 000 \$ par sinistre. Pour tous les autres types de sinistres, la limite avait été maintenue à 250 000 \$. La SIMA a procédé à une analyse comparative des pratiques exemplaires d'autres fonds de garantie dans l'industrie de l'assurance. Les résultats de cette comparaison éclaireront notre réévaluation des couvertures et des indemnités.

« Des organismes de réglementation du secteur de l'assurance ont demandé à la SIMA de revoir les limites qui s'appliquent en assurance des biens des particuliers [...] »

Des organismes de réglementation du secteur de l'assurance ont demandé à la SIMA de revoir les limites qui s'appliquent en assurance des biens des particuliers en raison de la forte hausse du prix des habitations depuis la dernière réévaluation et à la lumière de nouvelles connaissances sur le risque de multiplication des pertes totales à la suite d'un incendie de forêt ou d'un séisme.

Élaboration d'un cadre d'intervention précoce pour la SIMA

En 2020, la SIMA se propose de prioriser l'élaboration d'un cadre d'intervention précoce. Des faits récents l'ont incitée à faire preuve de prudence et à se demander quand et comment elle utiliserait les pouvoirs d'intervention précoce (préinsolvabilité) décrits à l'article 40 de la partie XI de son Plan de fonctionnement. Cette partie du Plan de fonctionnement permet au conseil d'administration de la SIMA de prendre des « mesures raisonnables » avant qu'une ordonnance de mise en liquidation soit prononcée si lesdites mesures sont conformes aux objectifs de la Société. Le Plan de fonctionnement précise en outre que ces « mesures raisonnables » incluent, entre autres, une « assistance en vue de la vente, du transfert ou de la réassurance de polices souscrites par [un assureur membre] » et « des cautionnements ou une autre forme de soutien financier ».

Pour conclure, je tiens à remercier Lawrie Savage et les autres membres de notre conseil d'administration pour leurs orientations et leur soutien de la dernière année. Je remercie particulièrement Carlos Rodrigues, Jean-François Blais et Martin Thompson, qui ont tous trois quitté le conseil en 2017. Je veux également exprimer ma gratitude au personnel de la SIMA pour la constance avec laquelle il accomplit un travail de grande qualité. La SIMA continuera à renforcer sa capacité à protéger les titulaires de police en cas d'insolvabilité d'un assureur membre, à travailler à limiter les coûts liés à l'insolvabilité et à contribuer au maintien de la grande confiance dont jouit l'industrie de l'assurance. Je suis persuadé que nous sommes bien en selle pour poursuivre sur la voie du succès au cours des années à venir. 🇨🇦

Contexte opérationnel

En 2016, en grande partie à cause des sinistres assurés sans précédent provoqués par les incendies de forêt de Fort McMurray, le rendement des capitaux propres des assureurs IARD canadiens avait été le deuxième plus faible des 40 dernières années. Heureusement pour les actionnaires et les titulaires de police canadiens, l'industrie a renoué avec un niveau de rentabilité plus « normal » en 2017.

Ce retour à la rentabilité a été alimenté par une amélioration des résultats techniques. Le ratio combiné de l'industrie, qui mesure le coût des sinistres et les frais par rapport aux primes perçues, est passé de 104,7 % en 2016 à 97,2 % en 2017. Un ratio combiné inférieur à 100 % indique un bénéfice technique.

Une rentabilité soutenue est indispensable pour préserver la solvabilité des assureurs et la stabilité des primes. Les bénéfices non répartis représentent la source principale de capitaux des assureurs IARD au Canada. L'ensemble de l'industrie canadienne de l'assurance dispose maintenant d'un capital record de plus de 47,5 milliards de dollars. Or, en plus d'être un gage de stabilité pour les consommateurs d'assurance, une industrie bien capitalisée favorise une saine concurrence et attire de nouvelles entreprises sur le marché.

Redressement des résultats de l'industrie

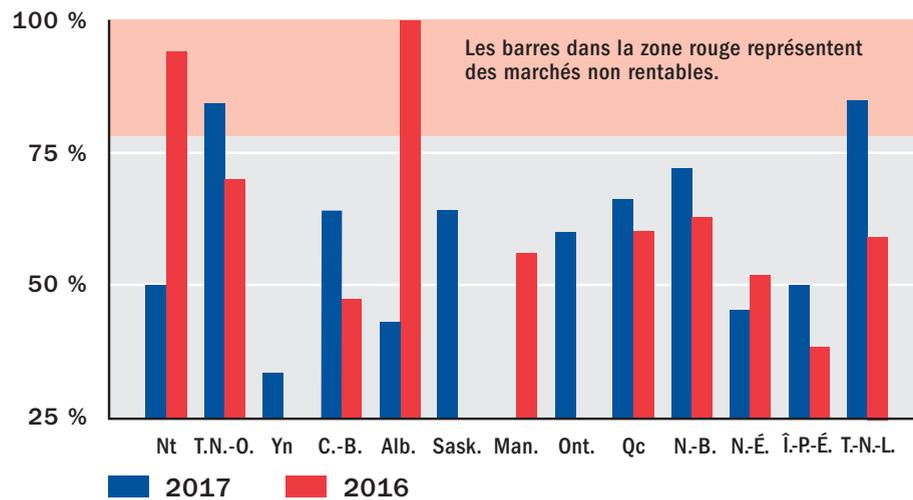
(en millions de \$)	2017	2016	Écart
Primes directes souscrites	33 315	32 424	2,8 %
Sinistres	21 614	23 384	-20,3 %
Produits financiers	2 222	2 315	-4,0 %
Bénéfice net	2 508	419	498,5 %
Capital	47 515	46 746	1,6 %
Ratio combiné	97,2 %	104,7 %	
TCM/TSAS de l'industrie	229,1 %	249,4 %	

Les résultats reflètent les neuf premiers mois de l'année.

Assurance des biens

Les incendies de forêt de 2016 avaient eu un effet particulièrement marqué sur les marchés canadiens de l'assurance des biens des particuliers. La plupart de ces marchés se sont redressés en 2017 et ont fourni aux assureurs canadiens une source sûre de revenus et de capitaux. Le maintien d'un marché de l'assurance des propriétaires occupants sain et rentable est important pour l'économie canadienne.

Assurance des biens : rentable sur la plupart des marchés



Source: PACICC based on data from MSA Research

Cependant, au cours des sept dernières années (durée moyenne d'un cycle de l'assurance au Canada), le coût des sinistres a dépassé la fourchette des 70 % à 75 % des primes encaissées sur certains marchés de l'assurance des propriétaires occupants au Canada. Des sinistres aussi coûteux donnent lieu à des marchés déficitaires pour les assureurs et drainent leur capital. Quand les résultats se détériorent, les assureurs doivent relever les taux et modifier les garanties pour que les primes encaissées couvrent le coût prévu des sinistres. De tels ajustements sont nécessaires pour préserver la stabilité à long terme de ces marchés.

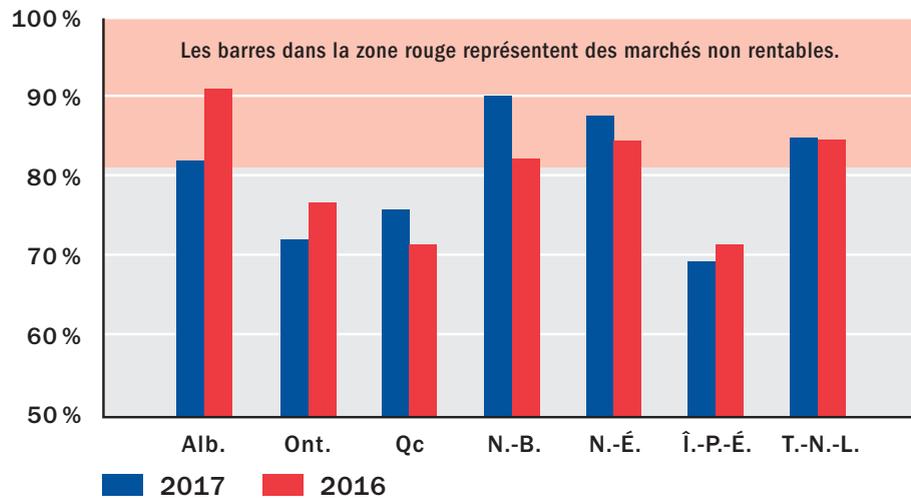
Une grande inconnue plane toutefois sur l'assurance des biens des particuliers : la tendance à long terme du côté des catastrophes naturelles, qui se font de plus en plus fréquentes et dévastatrices. Au cours de la dernière décennie, il est devenu normal que le coût des sinistres résultant des catastrophes naturelles dépasse le milliard de dollars par année au Canada. Le problème n'est pas tant que des sinistres catastrophiques se produisent, mais le fait que les incendies de forêt de 2016 aient été de quatre à cinq fois plus dévastateurs que le pire scénario envisagé par l'industrie. L'ampleur des pertes est un signal que les sinistres provoqués par des catastrophes naturelles peuvent largement dépasser les prévisions.

Les assureurs doivent prévoir les coûts résultant des inondations en milieu urbain, des incendies de forêt et des autres risques liés à des phénomènes météorologiques violents afin d'en tenir compte dans la tarification de leurs produits. Bien que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques violents compromette chaque année les bénéfices de l'industrie, elle n'est pas considérée comme une menace à la solvabilité des assureurs, ce qui n'est pas le cas des risques de catastrophe sismique.

Assurance automobile

L'assurance automobile compte pour environ la moitié du marché canadien des assurances IARD. Sa rentabilité fluctue énormément et, depuis 20 ans, elle a fait l'objet de réformes constantes. Le produit ontarien d'assurance automobile, qui représente plus de 25 % des primes de l'industrie, semble rentable actuellement. Pour les consommateurs et pour l'industrie, reste à savoir si le plus récent train de réformes est viable et s'il se répercutera sur la solvabilité des assureurs.

Augmentation du risque d'insolvabilité sur certains marchés en assurance automobile



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Le risque d'insolvabilité est également une préoccupation pour les assureurs automobiles qui exercent leurs activités dans les provinces de l'Atlantique. Quand le Nouveau-Brunswick a réformé son produit d'assurance automobile en 2004 en plafonnant les indemnités pour douleurs et souffrances, les primes d'assurance des automobilistes de la province ont considérablement diminué. Les assureurs ont parallèlement déclaré des profits.

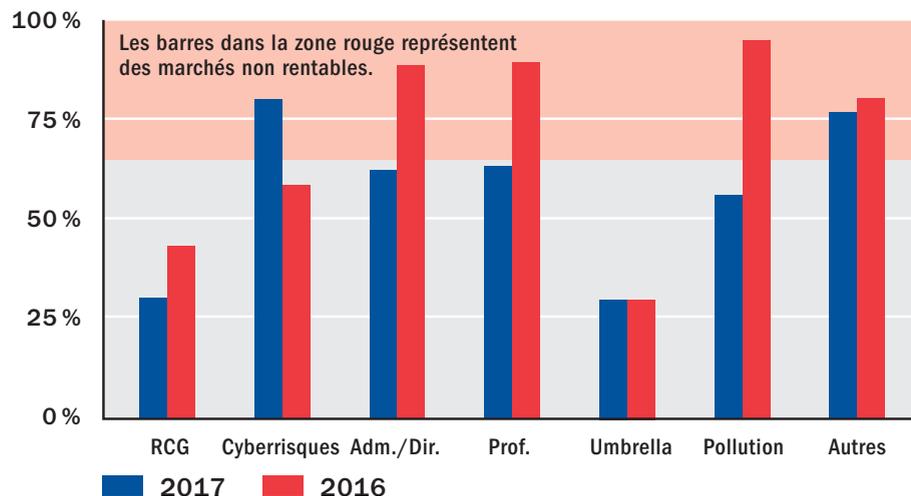
Or, des changements supplémentaires et le passage du temps ont depuis miné cette stabilité. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on constate pour la portion Dommages corporels du produit d'assurance automobile une augmentation du coût des sinistres qui exercera à court terme une pression à la hausse sur les taux. Le risque d'insolvabilité s'accroîtra si les autorités ne permettent pas un ajustement des taux pour compenser ces coûts plus élevés. Une réforme du système est nécessaire pour réduire les coûts à long terme de l'assurance automobile dans ces provinces.

L'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador représente une autre source de préoccupation. La province n'a pas apporté les mêmes changements que les autres provinces de l'Atlantique et, même si le coût des sinistres augmente plus vite que les primes, il n'y a aucun signe de réforme de l'assurance automobile à court terme. Actuellement, le marché de Terre-Neuve-et-Labrador n'est pas rentable et érode les fonds propres des assureurs. Le risque d'insolvabilité pourrait donc être plus élevé pour les assureurs qui offrent de l'assurance automobile à Terre-Neuve-et-Labrador.

Assurances des entreprises

En assurance responsabilité civile des entreprises, les marchés ont été rentables dans l'ensemble du Canada en 2017. Cette rentabilité a permis aux assureurs présents sur ces marchés de générer des capitaux. Le marché canadien de l'assurance des entreprises est très concurrentiel et, en 2017, il semble avoir été rentable, ce qui a permis aux assureurs des entreprises d'accroître leurs fonds propres.

Assurance responsabilité des entreprises : rentable sur la plupart des marchés



Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

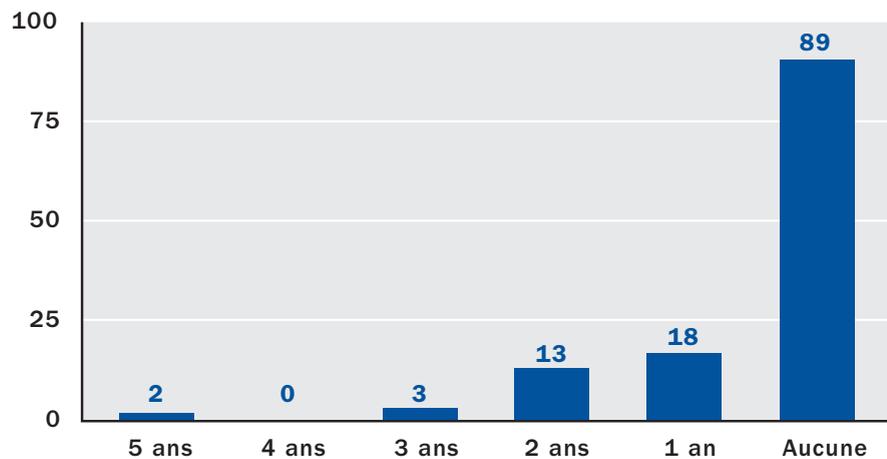
La principale source de risque d'insolvabilité sur ce marché est l'offre de nouveaux produits d'assurance, comme les garanties contre les cyberrisques, notamment. Les travaux de la SIMA sur les causes de faillite chez les assureurs font invariablement le constat qu'une tarification et des provisions inadéquates sont la principale cause d'insolvabilité dans le secteur de l'assurance.

Disparités importantes dans la performance financière des membres de la SIMA

Quelque 200 assureurs membres de la SIMA se livrent activement concurrence au Canada. L'ensemble de l'industrie continue à enregistrer une rentabilité soutenue et son capital est en croissance, mais il existe une grande disparité dans la performance et la solidité financières des assureurs pris individuellement. La SIMA exerce une surveillance régulière des assureurs afin d'évaluer la probabilité que l'un d'eux fasse faillite.

Assureurs avec un évolution défavorable des sinistres persistante

Nombre d'assureurs



Nombre de fois qu'un assureur membre a déclaré une évolution défavorable des sinistres entre 2012 et 2016

Source : SIMA, à partir de données de MSA Research

Une évolution défavorable des sinistres constitue un signe avant-coureur de risque de faillite. Or, au Canada, des assureurs déclarent constamment être sous-provisionnés. Les travaux de recherche de la SIMA concluent invariablement que les principaux motifs d'insolvabilité sont une piètre tarification et des provisions insuffisantes. La SIMA surveille les résultats financiers des assureurs. Elle entretient en outre des liens avec les organismes de réglementation dans le but d'atteindre un objectif commun : protéger les consommateurs d'assurance.

L'insolvabilité survient par vagues

Heureusement, aucun assureur IARD canadien n'a déclaré faillite en 2017.

Il y a maintenant plus d'une décennie que les organismes de réglementation canadiens n'ont pas mis d'assureur en liquidation. Bien que l'on puisse y voir une longue période d'accalmie, cela n'est pas rare au sein de l'industrie de l'assurance. L'histoire récente montre que les périodes de tranquillité sont parfois ponctuées de vagues d'insolvabilités.

	1980 à 1986	1990 à 1995	2000 à 2003
Nbre d'assureurs IARD insolubles	20	9	6
Nbre de titulaires de police touchés	144 300	111 209	93 200

Source : SIMA

De longues périodes de stabilité créent d'autres risques. Comme plus d'une décennie s'est écoulée depuis la dernière fois qu'un assureur IARD canadien a fait faillite et a fait l'objet d'une ordonnance de mise en liquidation, un certain nombre de responsables de la réglementation de l'assurance et de professionnels des faillites n'ont jamais géré les complexités que comporte la liquidation d'une société d'assurances IARD.

Perspectives

La plupart des assureurs membres de la SIMA disposent d'assises financières saines et solides pour soutenir leurs activités. Bien qu'il existe des disparités importantes dans la rentabilité et la capitalisation des assureurs, des indicateurs portant sur l'ensemble de l'industrie montrent que, au Canada, la vaste majorité des assureurs IARD sont adéquatement capitalisés et bien préparés à relever les défis que l'avenir leur réserve. 🇨🇦

Risques de la SIMA

Le profil de risque de la SIMA, qui inclut les risques prioritaires pour la Société, est résumé dans le tableau ci-dessous, puis expliqué brièvement dans l'encadré. À la fin de 2017, la SIMA considérait son profil de risque comme stable et ne rapportait aucun changement significatif pour chacun des risques pris individuellement.

Profil de risque (octobre 2017)

Incidence	Très élevée	Risque financier 1-1 Coûts d'une insolvabilité dépassant le risque limite / l'appétence au risque			
	Élevée		Risques liés à la réglementation 1-5 Nouvelles lois 1-6 Hausse des indemnités		
	Moyenne		Risques opérationnels 1-7 Ressources requises 1-8 Coûts inattendus en cas d'insolvabilité	Risques liés à la réglementation 1-3 Réglementation des taux Risques opérationnels 1-9 Inexpérience des liquidateurs	
	Faible				Risques liés à la réglementation 1-2 Supervision de la solvabilité 1-4 Législation périmée régissant les liquidations
		Très faible	Faible	Moyenne	Élevée
		Probabilité			

Risques prioritaires de la SIMA (profil de risque)

- 1-1 Un séisme catastrophique ou un autre événement provoque la faillite d'une très grande société d'assurance ou celle de plusieurs assureurs plus modestes, entraînant des coûts d'insolvabilité qui dépassent le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA (deux fois sa capacité annuelle de cotisation générale)
- 1-2 Pratiques de surveillance en deçà des normes minimales de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)
- 1-3 Réglementation des taux qui place des assureurs en situation d'insolvabilité
- 1-4 Législation périmée régissant les liquidations
- 1-5 Changements défavorables apportés à la législation sur l'assurance
- 1-6 Possibilité que la SIMA soit contrainte d'accroître la couverture et les indemnités accordées
- 1-7 Le risque 1-1 crée des besoins exceptionnels en ressources humaines
- 1-8 Un manque de données financières sur les membres entraîne des coûts inattendus en cas d'insolvabilité
- 1-9 « Disparition » d'une grande partie de l'expertise en liquidation des sociétés d'assurance IARD

Le conseil d'administration de la SIMA a approuvé une déclaration de risque limite / d'appétence au risque dans le cadre de son programme de gestion du risque d'entreprise (GRE). Le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA est établi à deux fois sa capacité maximale de cotisation générale annuelle (c'est-à-dire le total des cotisations que la SIMA pourrait prélever en une année auprès de l'industrie pour financer les sinistres couverts d'un assureur membre insolvable). Au 31 décembre 2017, le risque limite / l'appétence au risque de la SIMA était de 1,67 milliard de dollars canadiens. Les événements qui pourraient provoquer un dépassement du risque limite / de l'appétence au risque de la SIMA incluent l'insolvabilité d'une grande société d'assurance membre ou une grave catastrophe, comme un important séisme en milieu urbain. Dans un cas comme dans l'autre, il est fort probable que les obligations totales de la SIMA dépasseraient son risque limite / appétence au risque, ce qui pourrait retarder indûment l'indemnisation des titulaires de police.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le registre complet des risques de la SIMA dans le document *Risk Management Report* (en anglais seulement), qui a été approuvé par le conseil d'administration et qui se trouve sur le site Web de la SIMA au www.pacicc.ca.

Forum des gestionnaires de risques

Le Forum des gestionnaires de risques de l'industrie des assurances IARD de la SIMA a clos avec succès sa quatrième année complète d'activité en 2017. Fort d'un programme solide et soigneusement planifié de rencontres et de webinaires sur les risques et les enjeux émergents de l'industrie, le Forum s'est constitué un vaste bassin de membres parmi les professionnels et les chefs de la gestion des risques des assureurs IARD canadiens. Les commentaires recueillis auprès des membres à la suite des activités sont très positifs. Du point de vue de la SIMA, le Forum atteint tous ses objectifs

Mandat du Forum des gestionnaires de risques

- Discuter des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et les mettre en commun.
- Examiner et communiquer de l'information d'actualité sur la gestion des risques.
- Servir de ressource en gestion des risques pour la SIMA et pour les organismes de réglementation de l'assurance.
- Discuter des risques majeurs actuels et des risques émergents importants au sein de l'industrie.
- Fournir des ressources, des références et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Calendrier des activités de 2017 et sujets de discussion

Rencontres

- 20 avril Le BSIF fait le point sur les enjeux de l'industrie
- 27 septembre La technologie des chaînes de blocs
- 15 novembre Point de vue d'un directeur général sur la GRE

Webinaires sur les risques émergents

- 22 février L'assurance à la demande
- 17 mai L'usine intelligente – Innovations technologiques touchant l'industrie des assurances IARD
- 25 octobre Les changements générationnels et démographiques

Calendrier des activités de 2018 et sujets de discussion

Rencontres

- 5 avril Le BSIF fait le point sur les enjeux de l'industrie
- 5 septembre Contrats d'assurance et IFRS 17
- Novembre* Point de vue d'un directeur général sur la GRE (*date à confirmer)

Webinaires sur les risques émergents

- 21 février Changements climatiques
- 16 mai La légalisation de l'accès à la marijuana
- 24 octobre L'intelligence artificielle et l'apprentissage machine

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Société d'indemnisation
en matière d'assurances IARD

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 1^{er} mars 2018
Toronto, Canada

État de la situation financière

31 décembre 2017 et 31 décembre 2016
(en milliers de dollars)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Actifs		
Trésorerie (note 7)	22 637 \$	23 040 \$
Placements (note 7)	53 870	52 530
Intérêts courus	193	254
Cotisations à recevoir	3	5
Autres débiteurs	58	45
Total des actifs	76 761 \$	75 874 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Fournisseurs et autres créditeurs	138 \$	198 \$
Provisions (note 6)	39	113
Total des passifs	177	311
Capitaux propres		
Excédent de fonctionnement	1 657	1 660
Excédent de liquidations	20 822	20 758
Fonds d'indemnisation	54 105	53 145
Total des capitaux propres	76 584	75 563
Total des passifs et des capitaux propres	76 761 \$	75 874 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,



Lawrie Savage, *président du conseil*



Bruce Thompson, *administrateur*

États financiers (suite)

État du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Produits de fonctionnement		
Cotisations des membres	1 431 \$	1 433 \$
Produits financiers	20	15
Financement provenant des liquidations et autres	179	175
	1 630	1 623
Charges		
Salaires et charges sociales	803	898
Recherche et honoraires de consultants	206	205
Bureaux	153	149
Gestion des placements	85	84
Conseil d'administration	69	78
Frais juridiques	34	34
Services de secrétariat et de comptabilité de la Société	45	45
Déplacements	82	50
Téléphone et poste	20	17
Mobilier et matériel	27	27
Impression et fournitures de bureau	26	25
Assurance	15	15
Services bancaires	1	1
Divers	67	27
	1 633	1 655
Excédent des charges par rapport aux produits – Fonctionnement	(3)	(32)
Liquidations [note 5 b)]		
Dividendes de liquidation	–	1 835
Produits financiers	194	145
Charges diverses	(130)	(82)
Excédent des produits par rapport aux charges – Liquidations	64	1 898
Fonds d'indemnisation		
Produits financiers	960	993
Excédent des produits par rapport aux charges – Fonds d'indemnisation	960	993
Résultat global total	1 021 \$	2 859 \$

Tous les produits sont attribuables aux membres.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015
(en milliers de dollars)

	Excédent de fonctionnement	Excédent de liquidations	Fonds d'indemnisation	Total
Solde au 31 décembre 2015	1 692 \$	18 860 \$	52 152 \$	72 704 \$
Résultat global	(32)	1 898	993	2 859
Solde au 31 décembre 2016	1 660	20 758	53 145	75 563
Résultat global	(3)	64	960	1 021
Solde au 31 décembre 2017	1 657 \$	20 822 \$	54 105 \$	76 584 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016
(en milliers de dollars)

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités suivantes :		
Activités opérationnelles		
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)		
Fonctionnement	(3) \$	(32) \$
Liquidations	64	1 898
Fonds d'indemnisation	960	993
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	319	175
Variation des intérêts courus	61	27
Variation des débiteurs	(11)	(17)
Variation des fournisseurs, autres créditeurs et provisions	(134)	16
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 256	3 060
Activités d'investissement		
Échéance des placements	12 296	7 008
Acquisition de placements	(13 955)	(7 870)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 659)	(862)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(403)	2 198
Trésorerie au début de l'exercice	23 040	20 842
Trésorerie à la clôture de l'exercice	22 637 \$	23 040 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Exercice clos le 31 décembre 2017
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

La Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD (la « SIMA » ou la « Société ») est un organisme sans but lucratif constitué en société le 17 février 1988 en vertu des dispositions de la Loi sur les corporations canadiennes. La SIMA a pour mission d'indemniser les titulaires de police lorsqu'un assureur IARD membre devient insolvable. Tous les assureurs IARD (sauf les mutuelles agricoles) titulaires d'un permis et toutes les sociétés d'assurances IARD d'État (sauf celles qui offrent uniquement de l'assurance automobile) qui exercent leurs activités dans un territoire participant doivent être membres de la SIMA. Les règlements et le Plan de fonctionnement de la SIMA donnent une description complète des protections accordées.

La Société a élu domicile au Canada et son siège social est situé au 20, rue Richmond Est, bureau 210, Toronto (Ontario) M5C 2R9.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 incluent les fonds de la Société.

1. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été approuvée par le conseil d'administration le 1^{er} mars 2018.

b) Fonds

La Société est financée au moyen des cotisations que lui versent ses membres. Les cotisations des membres sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à titre de produits du fonds affecté approprié. Les produits financiers réalisés par un fonds donné sont comptabilisés comme produits de ce fonds.

c) Base d'évaluation

Le coût historique sert de base d'évaluation, sauf pour les obligations, qui sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Sauf indication contraire, toute l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

e) Utilisation d'estimations

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants indiqués à l'égard des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer des montants estimés. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées.

f) Présentation par ordre de liquidité

L'état de la situation financière de la Société est généralement présenté par ordre de liquidité.

2. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui incluent les soldes bancaires, les dépôts bancaires de nuit et les placements à court terme comptabilisés au coût.

b) Obligations

Les obligations sont comptabilisées au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur sont pris en compte immédiatement dans le résultat.

Les justes valeurs déclarées sont classées selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données servant à l'évaluation :

- Niveau 1 – Prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (comme des prix), soit indirectement (comme des données dérivées des prix); et
- Niveau 3 – Données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables).

c) Matériel

Le matériel est amorti sur trois ans selon le mode d'amortissement linéaire fondé sur une estimation de sa durée d'utilité.

d) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, selon un taux avant impôt qui reflète les estimations courantes, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans le résultat.

e) Contrat de location simple

À la date de conclusion d'un accord, la Société détermine si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un actif spécifique fait l'objet d'un contrat de location si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation de l'actif spécifié. Un accord confère le droit d'utiliser l'actif s'il donne à la Société le droit de contrôler l'utilisation de l'actif sous-jacent.

Tous les contrats de location de la Société sont considérés comme des contrats de location simples et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

f) Impôt sur le résultat

La Société est enregistrée comme organisme sans but lucratif et, à ce titre, elle est exonérée d'impôts dans la mesure où elle se conforme à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

g) Comptabilisation des produits

- (i) Les cotisations des membres sont comptabilisées dans les produits quand elles sont exigibles. Les cotisations perçues quand un membre est mis en liquidation sont fondées sur la meilleure estimation par la direction du coût final de la liquidation; elles sont entièrement comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont approuvées par le conseil d'administration. Le coût final estimatif de chaque liquidation est fondé sur les flux de trésorerie projetés résultant des actifs, du règlement des demandes d'indemnité et des charges estimatives de liquidation. Bien que ces estimations soient mises à jour au fur et à mesure que la liquidation progresse, il est possible que les conditions futures sur lesquelles s'appuient les hypothèses formulées changent et que le montant comptabilisé doive être considérablement modifié. Le montant des cotisations exigées des sociétés membres à la suite d'une liquidation correspond à

l'estimation des exigences de financement de la liquidation faite par la direction, jusqu'à concurrence du plafond de cotisation établi dans les règlements de la Société.

(ii) Dividendes de liquidation

Les dividendes de liquidation sont pris en compte à la réception d'un avis en ce sens du liquidateur. Les remboursements de cotisations perçus antérieurement auprès des membres sont constatés au même moment. Tout solde qui subsiste dans le fonds est remboursé aux membres une fois que le liquidateur a été officiellement relevé de ses fonctions par le tribunal.

(iii) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts provenant de titres de créance, y compris les obligations et les obligations non garanties, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

a) IFRS 9 – Instruments financiers (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié une version modifiée d'IFRS 9, qui remplace la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Cette version modifiée inclut des dispositions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et un nouveau modèle de comptabilité de couverture générale. Le classement des actifs financiers est fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel un actif est géré. Le classement détermine de quelle façon un instrument financier est comptabilisé et évalué. IFRS 9 instaure également un modèle unique de dépréciation des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net; ce modèle prévoit la comptabilisation des pertes sur créances attendues lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier et la comptabilisation des pertes sur créances attendues sur toute la durée de vie si certains critères sont respectés. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture fait en sorte que la comptabilité de couverture reflète les activités de gestion des risques. L'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sur la présentation de l'information financière est considérée comme non significative pour la Société.

b) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

L'IASB a publié la norme IFRS 15 le 28 mai 2014. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est permise. IFRS 15 remplacera IAS 18, *Produits des activités ordinaires* ainsi que d'autres normes et interprétations. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, qui est axée sur les contrats et qui vise à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique ni aux contrats d'assurance, ni aux instruments financiers, ni aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. Le 12 avril 2016, l'IASB a publié un document de clarification d'IFRS 15, qui est entré en vigueur en même temps qu'IFRS 15. Cette clarification d'IFRS 15 fournit des indications

supplémentaires sur l'analyse en cinq étapes, sur la transition et sur l'application de la norme aux licences de propriété intellectuelle. La Société compte adopter IFRS 15 et la clarification dans ses états financiers à compter de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2018. L'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sur la présentation de l'information financière est considérée comme non significative pour la Société.

c) IFRS 16 – Contrats de location (« IFRS 16 »)

L'IASB a publié la norme IFRS 16 le 13 janvier 2016. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise pour les entités qui appliquent également IFRS 15 au plus tard à la date de première application d'IFRS 16. IFRS 16 remplacera IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, qu'elle oblige à déclarer les éléments d'actif et de passif de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si le bien sous-jacent est de faible valeur. Un preneur est tenu de comptabiliser un élément d'actif au titre du droit d'utilisation, qui représente son droit d'utilisation du bien sous-jacent, et une obligation locative, qui représente son obligation de payer un loyer. Cette norme reprend en grande partie le traitement comptable s'appliquant aux preneurs prescrit par la norme IAS 17, mais elle leur impose d'améliorer l'information à fournir. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location sont touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont été prévues. La Société compte adopter IFRS 16 dans ses états financiers à compter de l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2019. L'incidence de l'adoption d'IFRS 16 sur la présentation de l'information financière est considérée comme non significative pour la Société.

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières

Les paragraphes suivants sont un résumé des activités de cotisation relatives au fonds d'administration générale et aux dossiers d'insolvabilité :

a) Fonds de fonctionnement

La Société perçoit périodiquement auprès de ses membres des cotisations à l'égard des frais administratifs pour couvrir ses dépenses de fonctionnement qui ne découlent pas d'une insolvabilité donnée.

b) Fonds d'indemnisation

En 1997, le conseil d'administration a approuvé la création d'un fonds d'indemnisation devant servir de source permanente et immédiate de fonds si de nouveaux cas d'insolvabilité survenaient. En 1998, les membres ont été invités à cotiser au fonds d'indemnisation. Cette cotisation a été perçue en versements égaux annuels en 1998, 1999 et 2000.

c) Fonds de Markham General

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 24 juillet 2002. À ce jour, les cotisations des membres de la Société pour Markham General s'élèvent à 22 891 298 \$. Elles ont toutes été comptabilisées avant 2014. Les indemnités payées jusqu'à maintenant par le liquidateur atteignent 21 176 272 \$. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 15 485 074 \$, dont 102 765 \$ ont été comptabilisés en 2015. La Société n'a constitué aucune provision (aucune provision en 2016) pour le paiement d'indemnités futures.

Exercice clos le 31 décembre 2017
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

4. Fonds d'administration générale et fonds affectés à des fins particulières (suite)

d) *Fonds de Canadian Millers'*

Une ordonnance de mise en liquidation a été prononcée le 13 décembre 2001. Le 2 janvier 2002, le conseil d'administration de la Société a approuvé une cotisation de 3 000 000 \$, que la direction a perçue. Le conseil a également approuvé des retraits jusqu'à concurrence de 7 000 000 \$ dans le fonds d'indemnisation pour le remboursement de primes non acquises et le paiement d'indemnités. La Société a touché jusqu'ici des dividendes de liquidation de 3 757 412 \$. À ce jour, les indemnités versées par la Société atteignent 4 740 480 \$. Cette société d'assurance a été totalement liquidée et le tribunal a relevé le liquidateur de ses fonctions.

e) *Fonds de Reliance*

En décembre 2009, le liquidateur de Reliance a obtenu du tribunal l'autorisation de payer des dividendes de 100 % aux créanciers. Ce règlement a mis un terme à l'accord de prêt et de service conclu entre la Société et le liquidateur et à toute provision dans la capacité de cotisation générale de la SIMA pour garantir cet accord. La Société continue d'exercer un rôle d'inspecteur dans la mise en liquidation de Reliance, mais n'a plus d'obligations financières dans ce dossier.

f) *Fonds de GISCO*

En 2000, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ et la Société a facturé 3 500 000 \$ à ses membres. Comme elle n'aura pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 500 000 \$, elle a fait une contrepassation en 2004. À ce jour, les indemnités versées par la Société se chiffrent à 5 311 793 \$. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation totalisant 5 731 578 \$; aucun dividende n'a été touché en 2017.

g) *Fonds de Maplex*

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 20 000 000 \$ et la Société a facturé 10 000 000 \$ à ses membres en 1995 et en 1996. La Société a touché à ce jour des dividendes de liquidation de 19 024 266 \$. Ils ont tous été reçus avant 2014. Jusqu'ici, la Société a versé des indemnités totalisant 23 464 659 \$. Elle a déclaré des remboursements se chiffrent à 5 275 969 \$ en 2008, dont la totalité a été distribuée, sauf 75 148 \$. Un montant supplémentaire de 3 312 228 \$ a été remboursé en 2011 [note 8 b) et c)]. En 2013, les 75 148 \$ non distribués en 2008 ont été virés au fonds d'indemnisation [note 8 d)].

h) *Fonds de Hiland*

Le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 5 000 000 \$ en 1994. Toutefois, conformément aux règlements de la Société, un total de 4 289 038 \$ avait été facturé aux membres à la fin de 2000. La Société a reçu jusqu'ici des dividendes de liquidation de 6 173 061 \$; aucun dividende n'a été touché en 2017. La Société a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 710 962 \$ et elle a contrepassé ce montant en 2000. À ce jour, les indemnités versées par la Société se chiffrent à 6 600 946 \$.

i) *Fonds de Beothic*

Le conseil d'administration a autorisé la perception d'une cotisation de 2 500 000 \$ en 1993. Toutefois, conformément à ses règlements, la Société a facturé 1 011 212 \$ à ses membres cette année-là. Elle a déterminé qu'elle n'aurait pas besoin du solde approuvé, mais non facturé de 1 488 788 \$ et elle a contrepassé ce montant en 1996. À ce jour, les indemnités

versées par la Société totalisent 2 309 511 \$. Elle a touché jusqu'ici des dividendes de 2 070 297 \$.

j) *Fonds de Canadian Universal*

Le conseil d'administration a approuvé et la Société a facturé une cotisation de 2 000 000 \$ en 1992. La Société a versé plusieurs indemnités et elle a obtenu un remboursement complet du liquidateur. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 527 085 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

k) *Fonds d'Ontario General*

En 1990, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 1 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. À ce jour, les indemnités versées par la Société totalisent 594 210 \$. Le liquidateur ne s'attend à aucune autre demande d'indemnité.

l) *Fonds d'Advocate*

En 1989, le conseil d'administration a approuvé une cotisation de 10 000 000 \$, qui a été facturée aux membres. Compte tenu des indemnités versées et des dividendes de liquidation touchés, la Société a remboursé 6 000 000 \$ aux membres en 1995. Un remboursement supplémentaire de 1 638 758 \$ a été remis aux membres en 2011 [note 8 c)]. La Société a payé toutes les indemnités et elle a touché un versement final de dividendes de liquidation de 3 520 934 \$ en 1999. Les indemnités payées par la Société totalisent 44 037 846 \$. Le tribunal a relevé le liquidateur d'Advocate de ses fonctions en juin 2007. La Société n'a aucune autre obligation dans ce dossier.

5. Information sur les fonds de fonctionnement, d'indemnisation et de liquidation

a) État de la situation financière au 31 décembre 2017

	Fonctionnement	Indemnisation	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Actifs													
Trésorerie	1 618 \$	69 \$	1 \$	1 089 \$	2 794 \$	- \$	2 424 \$	277 \$	840 \$	619 \$	15 \$	12 891 \$	22 637 \$
Placements	-	53 870	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53 870
Intérêts courus	2	166	-	1	3	-	3	-	1	2	-	15	193
Débiteurs interfonds	114	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	114
Autres débiteurs	61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61
Total des actifs	1 795 \$	54 105 \$	1 \$	1 090 \$	2 797 \$	- \$	2 427 \$	277 \$	841 \$	621 \$	15 \$	12 906 \$	76 875 \$
Passifs et capitaux propres													
Passifs													
Fournisseurs et autres créditeurs	138 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	138 \$
Créditeurs interfonds	-	-	-	-	14	-	10	13	3	3	15	56	114
Provisions	-	-	-	-	21	-	18	-	-	-	-	-	39
Total des passifs	138	-	-	-	35	-	28	13	3	3	15	56	291
Capitaux propres													
Excédent de fonctionnement	1 657	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 657
Excédent de liquidations	-	-	1	1 090	2 762	-	2 399	264	838	618	-	12 850	20 822
Excédent d'indemnisation	-	54 105	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54 105
Total des capitaux propres	1 657	54 105	1	1 090	2 762	-	2 399	264	838	618	-	12 850	76 584
Total des passifs et des capitaux propres	1 795 \$	54 105 \$	1 \$	1 090 \$	2 797 \$	- \$	2 427 \$	277 \$	841 \$	621 \$	15 \$	12 906 \$	76 875 \$

b) Produits et charges liés aux liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Total
Produits											
Placements	1 \$	10 \$	26 \$	- \$	22 \$	3 \$	9 \$	6 \$	- \$	117 \$	194 \$
Charges											
Frais	50	4	8	-	5	12	-	-	-	51	130
Résultats nets des liquidations	(49) \$	6 \$	18 \$	- \$	17 \$	(9) \$	9 \$	6 \$	- \$	66 \$	64 \$

c) Changements à l'excédent de liquidations pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Remboursement de dividendes de liquidation	Canadian Millers'	GISCO	Maplex	Hiland	Beothic	Canadian Universal	Ontario General	Advocate	Markham General	Excédent de liquidations total
Solde au 31 décembre 2015	52 \$	1 084 \$	2 719 \$	- \$	564 \$	273 \$	826 \$	610 \$	- \$	12 732 \$	18 860 \$
Résultat global	(2)	-	25	-	1 818	-	3	2	-	52	1 898
Solde au 31 décembre 2016	50	1 084	2 744	-	2 382	273	829	612	-	12 784	20 758
Résultat global	(49)	6	18	-	17	(9)	9	6	-	66	64
Solde au 31 décembre 2017	1 \$	1 090 \$	2 762 \$	- \$	2 399 \$	264 \$	838 \$	618 \$	- \$	12 850 \$	20 822 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2017
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

6. Provisions

	Remboursements non réclamés	Liquidations				Total
		GISCO	Maplex	Hiland	Markham General	
Solde au 31 décembre 2015 et 2016	74 \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	113 \$
Reprise des provisions au titre des fonds non réclamés de virements dans le fonds d'indemnisation	(74)	-	-	-	-	(74)
Solde au 31 décembre 2017	- \$	21 \$	- \$	18 \$	- \$	39 \$

7. Instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	22 637 \$	22 637 \$	23 040 \$	23 040 \$
Placements à court terme	5 467	5 432	5 357	5 346
Obligations	48 403	48 214	47 173	47 711
	76 507 \$	76 283 \$	75 570 \$	76 097 \$

La trésorerie, les placements à court terme et les obligations sont comptabilisés au coût amorti.

a) Placements à court terme

La valeur comptable de ces placements totalise environ 5 467 000 \$ (5 357 000 \$ en 2016). Les placements à court terme sont essentiellement des titres à court terme du gouvernement fédéral venant à échéance dans un an ou moins et faisant partie d'un groupement d'actifs institutionnel.

b) Obligations

	Période à courir jusqu'à l'échéance			31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur comptable totale	Taux effectifs	Valeur comptable totale	Taux effectifs
État	12 702 \$	18 803 \$	- \$	31 505 \$	1,60 % - 5,45 %	30 681 \$	1,65 % - 10,25 %
Sociétés	1 005	15 893	-	16 898	1,67 % - 4,81 %	16 492	1,71 % - 4,81 %
	13 707 \$	34 696 \$	- \$	48 403 \$	1,60 % - 5,45 %	47 173 \$	1,65 % - 10,25 %

8. Remboursement aux sociétés membres

a) Le 13 avril 2005, le conseil d'administration de la SIMA a autorisé le remboursement à ses membres cotisants de dividendes de liquidation totalisant 19 880 520 \$. Ce montant représentait 80 % des dividendes totaux accumulés que la SIMA a recouverts et qui provenaient des actifs des assureurs insolubles suivants : Advocate, Ontario General, Canadian Universal, Beothic, Hiland et Maplex.

Au 31 décembre 2011, la Société avait versé 19 516 296 \$ du montant total de 19 880 520 \$ autorisé au titre des distributions. En ce qui concerne le montant résiduel de 268 137 \$, la Société prévoit verser 16 037 \$ quand elle recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds. Le solde de 252 100 \$ représente des remboursements non réclamés dont la Société s'attache encore à établir la propriété.

b) Le 1^{er} novembre 2006, le conseil d'administration de la Société a autorisé un remboursement de 5 275 969 \$ provenant du produit de la liquidation de Maplex. À ce jour, 5 200 821 \$ ont été distribués. Le solde de 75 148 \$ sera distribué quand la Société recevra des directives de plusieurs sociétés membres sur la façon de répartir les fonds..

c) Le 8 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a approuvé un remboursement supplémentaire de 4 950 986 \$ provenant des actifs de Maplex (3 312 228 \$) et d'Advocate (1 638 758 \$), dont les dossiers de liquidation sont maintenant clos. Des remboursements totalisant 4 909 135 \$ ont été distribués en décembre. Une dernière tranche de 41 851 \$ n'est pas distribuée parce que la Société s'attache à en établir la propriété.

- d) Au 31 décembre 2013, des provisions au titre des fonds non distribués de a) (268 137 \$), b) (75 148 \$) et c) (41 851 \$) ainsi que des fonds non réclamés de ces liquidations (192 862 \$) totalisant 577 998 \$ avaient été contrepassés et virés au fonds d'indemnisation.
- e) En 2014, le conseil d'administration a approuvé le virement des soldes résiduels des liquidations de Maplex (22 000 \$) et d'Advocate (6 000 \$) au fonds d'indemnisation, car ces liquidations ont été réglées et les montants résiduels ont été jugés trop modestes pour être distribués aux membres.
- f) En 2017, des provisions pour dividendes non réclamés de 74 283 \$ ont été reprises. Ce montant et des dividendes non distribués de 47 432 \$ qui restaient dans le fonds de liquidation ont été virés dans le fonds d'indemnisation (121 715 \$).

9. Capacité de cotisation

La SIMA peut percevoir annuellement auprès de ses membres une cotisation générale maximale de 1,5 % (1,5 % en 2016) des primes émises couvertes, soit environ 848 700 000 \$ en 2017 (837 300 000 \$ en 2016). À la suite d'un accord de prêt conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers', un montant de 3 000 000 \$ de cette capacité de cotisation était réservé au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société. Comme Canadian Millers' a été entièrement liquidée et que le tribunal a relevé le liquidateur de ses fonctions, cet accord de prêt n'a plus cours.

10. Matériel

Au 31 décembre 2017, le matériel acquis par la Société était entièrement amorti.

11. Engagements et éventualités

a) Actions en justice

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être partie à diverses actions en justice et autres affaires litigieuses dont l'issue n'est pas prévisible dans l'immédiat. La direction estime que le règlement de telles affaires n'aurait pas de répercussions négatives importantes sur la situation financière de la Société.

b) Contrat de location

En 2017, la Société a renouvelé pour une période de cinq ans commençant le 1^{er} janvier 2018 et prenant fin le 31 décembre 2022 le contrat de location de ses bureaux. Le loyer est de 68 563 \$ par année.

12. Informations à fournir sur la juste valeur

- a) La valeur comptable des actifs et des passifs financiers autres que les obligations se rapproche de leur juste valeur étant donné qu'il s'agit d'instruments financiers à court terme.
- b) La Société applique une hiérarchie pour classer les données servant à mesurer la juste valeur. Le tableau ci-dessous indique dans quelle mesure la Société utilise les cours du marché (niveau 1), des modèles internes fondés sur des données du marché observables (niveau 2) et des modèles internes ne comportant pas de données du marché observables (niveau 3) pour évaluer ses placements en obligations et en titres de capitaux propres ainsi que les produits dérivés :

	Total
Niveau 1	-
Niveau 2	48 214
Niveau 3	-
	48 214 \$

13. Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie manquait à ses obligations envers elle. Les placements détenus dans le fonds d'indemnisation et les fonds déposés auprès d'une institution financière sont les seuls actifs qui sont exposés à ce type de risque. Pour atténuer le plus possible son exposition au risque, la Société a élaboré une politique de placement exhaustive.

De façon générale, la Société a pour politique d'être aussi prudente que possible dans ses placements afin de protéger ses capitaux contre tout risque financier et tout risque de marché indus, tout en maintenant un accès rapide aux fonds et en faisant en sorte que leur valeur augmente. Les placements se composent de titres à revenu fixe et d'équivalents de trésorerie de grande qualité. Les fonds ne peuvent pas être investis dans des actions. La politique de placement de la Société inclut également des limites quant à la composition du portefeuille, à la qualité des placements et à leur durée ainsi que des limites par catégorie d'émetteurs, par émetteur et par secteur d'activité.

Le tableau qui suit présente la ventilation du portefeuille d'obligations en fonction des notations attribuées par Standard & Poors' et par Moody's, selon la plus élevée des deux, au 31 décembre.

Notation	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille	Valeur comptable	Pourcentage du portefeuille
AAA	26 835 \$	55,4 %	29 376 \$	62,2 %
AA	8 789	18,2 %	6 219	13,2 %
A	9 761	20,2 %	7 664	16,2 %
BAA	481	1,0 %	-	-
BBB	2 537	5,2 %	3 914	8,4 %
Total	48 403 \$	100,0 %	47 173 \$	100,0 %

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de perte financière pouvant résulter de la variation des taux d'intérêt. De façon générale, l'exposition de la Société à ce type de risque se limite aux revenus de placement provenant des intérêts et des dividendes, qui seront moindres dans les périodes prolongées de baisse des taux d'intérêt, car les montants investis dans des titres à revenu fixe arrivant à échéance devront être réinvestis à des taux moindres.

Au 31 décembre 2017, la direction estime qu'en théorie, une variation soudaine de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant égales, aurait une incidence de quelque 1 055 880 \$ (1 044 870 \$ en 2016) sur la valeur marchande des obligations.

Exercice clos le 31 décembre 2017
(montants dans les tableaux en milliers de dollars)

13. Gestion des risques financiers (suite)

c) *Risque d'illiquidité*

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que la Société ne dispose pas de liquidités suffisantes pour respecter ses engagements financiers. La Société comble l'essentiel de ses besoins en liquidités à partir de deux sources. D'abord, les dépenses de fonctionnement courantes sont financées au moyen des cotisations annuelles qui sont approuvées par le conseil d'administration et que les assureurs membres versent à la Société au début de chaque exercice.

Ensuite, lorsqu'un assureur membre devient insolvable et que la Société doit indemniser des titulaires de police, celle-ci peut faire des prélèvements dans le fonds d'indemnisation. La Société peut également percevoir chaque année auprès de ses membres une cotisation générale pouvant atteindre 1,5 % des primes émises couvertes, soit environ 848 700 000 \$ en 2017 (837 500 000 \$ en 2016).

Un ancien accord de prêt de 3 000 000 \$ conclu avec les liquidateurs de Canadian Millers' était gardé en réserve au cas où la liquidation de Canadian Millers' entraînerait des obligations pour la Société. Comme Canadian Millers' a été entièrement liquidée et que le tribunal a relevé le liquidateur de ses fonctions, cet accord de prêt n'a plus sa raison d'être.

14. Rémunération

Le personnel clé de la Société se compose des membres de son conseil d'administration et de ses cadres supérieurs. La rémunération versée au personnel clé au cours de l'exercice comprend les charges suivantes :

	2017	2016
Jetons de présence	67 \$	78 \$
Salaires	618	531
Avantages divers	76	74
	761 \$	683 \$

Cette page a été laissée en blanc intentionnellement.

Conseil d'administration 2017-2018

Lawrie Savage

Président du conseil

Président

Lawrie Savage & Associates Inc.

Jean-François Blais*

Président

Intact Compagnie d'assurance

Louis Durocher

Chef de la gestion des risques

Aviva, Compagnie d'Assurance
du Canada

Glenn Gibson

Président-directeur général

The GTG Group

Paul Kovacs

Président-directeur général

SIMA

Lynn Oldfield

Présidente-directrice générale

Compagnie d'Assurance AIG du Canada

Carlos Rodrigues*

Président-directeur général

Heartland Farm Mutual Inc.

Bruce Thompson

Consultant

Martin Thompson*

Président-directeur général

RSA du Canada

Pete Walker

Responsable mondial de TZW

et de la réassurance

Zurich Compagnie d'Assurances SA

Comités du conseil

Audit et risque

Bruce Thompson (président)

Louis Durocher

Lawrie Savage

**Gouvernance
et ressources humaines**

Lawrie Savage (président)

Glenn Gibson

Lynn Oldfield

Pete Walker

**Liaison préinsolvabilité
avec les organismes de réglementation**

Lawrie Savage (président)

Glenn Gibson

Paul Kovacs

Bruce Thompson

* A quitté le conseil en 2017.

Personnel et coordonnées de la SIMA

Paul Kovacs

Président-directeur général

Personnel à temps plein

Grant Kelly

Économiste principal

*Vice-président, Analyse financière
et affaires réglementaires*

Ian Campbell

Vice-président, Opérations

Tracy Waddington

Directrice, Administration

Denika Hall

Administratrice

Employés contractuels et à temps partiel

Jim Harries

Conseiller spécial, Gouvernance et risque

Randy Bundus

Conseiller juridique de la Société

John Connor

Directeur, Réclamations

Adresse

20, rue Richmond Est

Bureau 210

Toronto (Ontario) M5C 2R9

Téléphone : 416-364-8677

Télexcopieur : 416-364-5889

www.pacicc.ca

Organismes provinciaux

Colombie-Britannique

Frank Chong

Surintendant intérimaire, Institutions financières

Commission des institutions financières de la Colombie-Britannique
555, rue Hastings Ouest, bureau 2800
C.P. 12116
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 4N6
Tél. : 604-653-7495
Télééc. : 604-660-3365
www.ficombc.ca

Alberta

Nilam Jetha

Sous-ministre adjointe

Conseil du Trésor et Finances
Immeuble Terrace, 9515, 107^e Rue,
bureau 402
Edmonton (Alberta) T5K 2C3
Tél. : 780-427-9722
Télééc. : 780-427-1636
www.finance.gov.ab.ca

Saskatchewan

Ian McIntosh

Surintendant adjoint des assurances

Administration des affaires financières et des consommateurs de la Saskatchewan
1919, Saskatchewan Drive, bureau 601
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2
Tél. : 306-787-6700
Télééc. : 306-787-9006
www.fcaa.gov.sk.ca

Manitoba

J. Scott Moore

Surintendant adjoint des assurances

Direction de la réglementation des institutions financières
404, avenue St. Mary, bureau 207
Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5
Tél. : 204-945-2542
Télééc. : 204-948-2268
www.gov.mb.ca

Ontario

Brian Mills

Directeur général et surintendant des services financiers par interim

Commission des services financiers de l'Ontario
5160, rue Yonge, 17^e étage, C.P. 85
North York (Ontario) M2N 6L9
Tél. : 416-250-7250
Télééc. : 416-590-7070
www.fSCO.gov.on.ca

Québec

Patrick Déry

Surintendant de l'encadrement de la solvabilité

Autorité des marchés financiers
2640, boulevard Laurier, 6^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Tél. : 418-525-0337
Télééc. : 418-525-9512
www.lautorite.qc.ca

Nouvelle-Écosse

William Ngu

Surintendant des assurances, caisses populaires et compagnies de fiducie et de prêts

Ministère des Finances et Conseil du Trésor
1723, rue Hollis
C.P. 187
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3C8
Tél. : 902-424-2787
www.novascotia.ca/finance

Île-du-Prince-Édouard

Robert Bradley

Surintendant des assurances

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique
105, rue Rochford
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Tél. : 902-368-4550
Télééc. : 902-368-5283
www.gov.pe.ca

Nouveau-Brunswick**Angela Mazerolle***Surintendante des assurances*Commission des services financiers
et des services aux consommateurs

225, rue King, bureau 200

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 1E1

Tél. : 886-993-2222

Télééc. : 506-658-3059

www.fcnb.ca**Terre-Neuve-et-Labrador****John O'Brien***Surintendant des assurances*Division de la réglementation
des services financiers

Service TNL

Gouvernement de

Terre-Neuve-et-Labrador

Immeuble Confederation, bloc Ouest,

2^e étage

C.P. 8700

St. John's (Terre-Neuve) A1B 4J6

Tél. : 709-729-4909

Télééc. : 709-729-3205

www.servicenl.gov.nl.ca**Territoires du Nord-Ouest****Louise Lavoie***Contrôleuse générale adjointe*

Gestion des services de comptabilité

Gouvernement des Territoires

du Nord-Ouest

C.P. 1320, YK-3

Yellowknife (T.-N.-O.) X1A 2L9

Tél. : 867-767-9171

Télééc. : 867-873-0269

www.fin.gov.nt.ca**Yukon****Jonathan Parker***Surintendant des assurances*

Ministère des Services communautaires

C.P. 2703 (C-5)

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Tél. : 867-667-5111

Télééc. : 867-667-3609

www.community.gov.yk.ca**Nunavut****Dan Young***Surintendant des assurances*

Ministère des Finances

Gouvernement du Nunavut

C.P. 2260

Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Tél. : 1-800-316-3324

Télééc. : 1-867-979-4221

www.gov.nu.ca**Organisme fédéral****BSIF****Jeremy Rudin***Surintendant*

Bureau du surintendant

des institutions financières

255, rue Albert, 12^e étage

Ottawa (Ontario) K1A 0H2

Tél. : 613-990-7788

Télééc. : 613-990-5591

www.osfi-bsif.gc.ca

Sociétés membres de la SIMA

Vous trouverez la liste bilingue
des sociétés membres de la SIMA
à la page 32 de la version anglaise
du rapport.